

MAIRIE DE MUTIGNY



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 6 FEVRIER 2023

<u>Présents</u> : - J.C. CUGNET – C. DROMARD – G.LHEUREUX– M. HUMBERT – X.HUSSON - C. LAPERSONNE – M.C. REMY – M.ZIMMERLIN	<u>Excusées</u> : C.BEGUINOT, pouvoir à C.LAPERSONNE – C.FORT, pouvoir à JC.CUGNET
<u>Présidente</u> : Marie Claude REMY	<u>Secrétaire de séance</u> : MA.HUMBERT
<u>Ordre du jour</u> : 1) Mot du Maire et des Adjoints 2) Demande de subvention pour l'aménagement d'un terrain de pétanque 3) Demande de transfert du Bail rural de Mme COURTY Cyrille à son fils Mael 4) Droit de préférence pour la vente de la parcelle C 15 Montflambert 5) Déclassement de la parcelle AD 1683 6) Déclassement des parcelles AD 1651 et AD 1652 7) Conditions de mise à disposition de la salle des fêtes 8) Questions diverses	

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé.  
L'ordre du jour est ensuite déroulé.

**Demande de subvention pour l'aménagement d'un terrain de pétanque** : suite à la réalisation d'un devis auprès de l'entreprise Pothelet estimé à 7410,76 € TTC, le conseil municipal donne son accord pour faire un appel à subvention auprès de la région pour les travaux d'aménagement de ce terrain.

Pour : J.C. CUGNET – C. DROMARD – G.LHEUREUX – M. HUMBERT – X.HUSSON - C. LAPERSONNE – M.C. REMY – M.ZIMMERLIN  
Contre : 0  
Abstention : 0

En parallèle, les discussions et prospections se poursuivent pour compléter l'aménagement du city stade, par l'achat de nouveau jeux pour enfants, voire une table de ping-pong ou un terrain de pumptrack.

**Demande de transfert du bail rural de Mme COURTY Cyrille à son fils Mael** : le conseil municipal étudie la demande écrite reçue pour le transfert du bail signé en 2006. Après échange, le conseil s'accorde pour faire une proposition de transfert du bail aux mêmes conditions que les autres baux communaux, soit un avenant au bail au tiers franc avec abandon des droits de plantation expirant en 2031. Alternativement, il pourrait être proposé la conclusion d'un nouveau bail avec frais à la charge du preneur, au tiers franc avec abandon des droits de plantation pour une durée de 25 ans.

MAIRIE DE MUTIGNY

## MAIRIE DE MUTIGNY



Un point sur les baux communaux est également réalisé, en particulier sur les baux à dénoncer dans l'année.

**Droit de préférence pour la vente de la parcelle C 15 Montflambert** : le conseil municipal est informé de la mise en vente de cette parcelle de bois d'une surface de 9 ares 11, par M. Mme DUVAL, pour la somme de 22 775 €. Après échange, le conseil décide de ne pas exercer son droit de préférence.

Pour : J.C. CUGNET – C. DROMARD – M. HUMBERT – X.HUSSON - C. LAPERSONNE – M.C. REMY – M.ZIMMERLIN  
Contre : 0  
Abstention : G.LHEUREUX

**Déclassement de la parcelle AD 1683** : afin de régulariser une situation d'empiètement sur le domaine privé de M. Charles-Henri HUMBERT, pour une surface de 37 centiares, il est décidé de déclasser cette parcelle et de prévoir ensuite un échange avec M. HUMBERT.

Pour : J.C. CUGNET – C. DROMARD – G.LHEUREUX – X.HUSSON - C. LAPERSONNE – M.C. REMY – M.ZIMMERLIN  
Contre : 0  
Abstention : MA.HUMBERT

**Déclassement de la parcelle AD 1651 et 1652** : à la suite d'un échange de parcelles, il est nécessaire de régulariser la situation des parcelles AD 1651 et 1652 qui font désormais partie en intégralité de l'impasse gaucher, propriété de M. Mickael ZIMMERLIN. Il est ainsi décidé de déclasser ces parcelles.

Pour : - J.C. CUGNET – C. DROMARD – G.LHEUREUX– M. HUMBERT – X.HUSSON - C. LAPERSONNE – M.C. REMY  
Contre : 0  
Abstention : M.ZIMMERLIN

### Questions diverses :

- Changement des éclairages à l'église : suite à un problème d'eau infiltrée dans les spots installés devant l'église, le remplacement des 2 éclairages va être réalisé prochainement après acceptation du devis de AB Entreprise (LED identiques aux spots installés précédemment).

- Conditions de mise à disposition de la salle des fêtes : Mme Christine HUSSON a fait la demande pour disposer de la salle 1 à 2 mercredi par mois, en fin de journée, pour son activité de sophrologie, en auto-entrepreneur. Cette demande ne peut obtenir de réponse favorable en l'état, dans la mesure où il est interdit de prêter à titre gratuit un local communal pour une activité professionnelle. En revanche, une proposition tarifée est à l'étude et sera discutée, avant délibération et communication dans un prochain bulletin communal.

-Acquisition de la maison Gobin : un rendez-vous a eu lieu avec les propriétaires riverains le 6 février 2023 pour délimiter exactement les propriétés respectives.

La prochaine réunion est fixée au lundi 6 mars 2023 à 18h30. La séance est levée à 20h30.

## MAIRIE DE MUTIGNY

**MAIRIE DE MUTIGNY**



**MAIRIE DE MUTIGNY**

1 Place Garitan - 51160 Mutigny – Tél. : 03 26 52 31 37 – Courriel : [mairie-mutigny@wanadoo.fr](mailto:mairie-mutigny@wanadoo.fr)